

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 22 AVRIL 2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX LE 22 AVRIL, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SE SONT REUNIS DANS LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents : GUERET Brigitte, GIRARD Séverine, MICHAUT Gérard, LEMONNIER Fabienne, PILON Patrice, RABATE-NANNI Marianne, THIBAUT Franck, PROTAT Mélanie, SERDIN Maxime, COTTIN Grégory, Michèle HERVE-Barre, BOULOGNE Catherine, Christophe HERNANDEZ Aurélien LUSIGNY,

Absents excusés : VIOLETTE Christine qui a donné pouvoir à Brigitte GUERET

Secrétaire de séance : Mélanie PROTAT

LE PROCES-VERBAL DU 1^{er} Avril 2026 A ETE SIGNE PAR TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Préalable : Il est signalé a Me BOULOGNE Catherine que sa demande de précisions sur les noms des deux votants « contre » au point N° 2 du dernier conseil du 1^{er} Avril 2026, a été prise en compte et que le PV à été modifié comme tel.

1° Présentation du CFU 2025 BP Commune

Vu le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal Michery

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l’ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Dépenses Fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Réalisé 2025 Crédits consommés			834 876,22	Réalisations 2025 (recettes réelles sans 002)			1 102 979,20
				En attente P503			
Résultat reporté				Résultat N-1 reporté (2024)			352 526,58
Total			834 876,22	Total			145 5505,78
Déficit			0			Excédent fct fin 2025	620 629,56
						(Pour info Résultat année 2025)	268 102,98
Dépenses Investissement				Recettes investissement			
Réalisé 2025 Crédits consommés			327 517,57	Réalisations 2025 (recettes réelles sans 021)			265 089,83
				En attente P503			
Résultat déficitaire reporté			35 687,05	Résultat N-1 reporté (2024)			
Total			363 204,62	Total			265 089,83
Déficit invest 2025			-98 114,79			Excédent Inv	0
				TOTAL excédent 2025			-98 114,79
RAR 2025	Dépenses	Recettes		Solde des RAR 2025			
	0	40 000		-40 000			32 902,98
	Propositions BP 2026	Recette Fct		002			562 514,77
		Dép invest		001			98 114,79
		Récette Invest		1068			58 114,79

Le Conseil Municipal approuve à unanimité

2° présentation du CFU 2025 BP Eau et Assainissement

Vu le Compte Financier Unique 2025 du Budget Eau et Assainissement

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l’ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés :

Dépenses Fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Réalisé 2024 Crédits consommés			270091,58	Réalisations 2025 (recettes réelles sans 002)			262882,94
				En attente P503			
Résultat reporté				Résultat N-1 reporté (2024)			98584,13
Total			270091,58	Total			361467,07
Déficit			0			Excédent fct fin 2024	91375,49
						(Pour info Résultat année 2024)	-7208,64
Dépenses Investissement				Recettes investissement			
Réalisé 2024 Crédits consommés			129 456,85	Réalisations 2025 (recettes réelles sans 021)			162 054,38
				En attente P503			
Résultat déficitaire reporté			45638,14	Résultat N-1 reporté (2024)			
Total			175 094,99	Total			162054,38
Déficit invest 2024			-13040,61			Excédent Inv	0
				TOTAL excédent 2025			-13040,61
RAR 2024	Dépenses	Recettes		Soldes des RAR 2025			
	0	0		0			0
	Propositions BP 2026	Recette Fct		002			78334,88
		Dép invest		001			13040,61
		Récette Invest		1068			13040,61

Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité

3° Affectation des résultats 2025 BP Principal Michery

Madame la Maire présente au CM, les résultats de clôture de l’année 2025, soit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : + 268 102.98€
DEFICIT D’INVESTISSEMENT : - 62 427.74 €
Elle propose l’affectation comme suit :

- + 258 114.79€ au compte 1068 (RI)
- + 362 514.77€ au compte 002 (RF)
- + 98 114.79€ au compte 001 (DI)

Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité

4° Affectation des résultats 2025 BP Eau et Assainissement

Madame la Maire présente au CM, les résultats de clôture de l’année 2025, soit :

DEFECIT DE FONCTIONNEMENT : - 7 208.64€
EXCEDENT D’INVESTISSEMENT : + 32 597.53€

Elle propose l’affectation comme suit :
+ 13 040.61€ au compte 1068 (RI)
+ 78 334.88€ au compte 002 (RF)
+ 13 040.61€ au compte 001 (DI)

Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité

5° Vote des taux 2026

Madame la Maire propose au CM de conserver les taux d'imposition de 2025 applicables en 2026,

- Taxe foncière sur propriétés bâties 37.29 %
- Taxe foncière sur le non bâti 55.53 %
- Taxes d'habitation 16.82%

Le Conseil Municipal approuve à 13 voix « pour » et 2 voix « contre » (Me Boulogne Catherine et Mr Grégory COTTIN)

Mr COTTIN explique qu'il est contre comme il existe des taux moindres dans des villages avec des services équivalents.

Madame la Maire rappelle que c'est la chambre régionale qui avait fixé les taux suite à notre niveau d'endettement en 2020 et que depuis 2 ans ils ont été baissés.

6° Prix de l'eau à compter du 1^{er} Mai 2026

Madame la Maire informe le CM qu'il faut convenir du tarif de l'eau et de l'eau assainissement pour la facturation 2026,

Distribution de l'eau :

- Part communale : 1,70 €/m3
- Redevance sur la consommation d'eau potable : 0,34€/m3
- Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable : 0.034€ / m3
- Location compteur : 17,00 €
- Entretien branchement : 17,00 €
- Taxe de raccordement pour toute création de nouveau branchement : 500€*

Collecte et traitement des eaux usées :

- Part fixe : 76,00 € / an
- Part variable : 3.00 €/m3
- Redevance performance des systèmes d'Assainissement collectif : 0,1602 €/m3

Taxe de raccordement (Participation à l'Assainissement Collectif –PFAC) : 1 500€ pour toute création de nouveau raccordement à l'assainissement *

Par ailleurs, il est rappelé que, conformément à l'article L.1331-1 du Code de la Santé Publique, les riverains desservis par un réseau d'assainissement collectif ont l'obligation de se raccorder dans un délai maximum de 2 ans après la réalisation de ce réseau et la mise en service de la station d'épuration.

Selon le même article, les riverains non raccordés à l'expiration de ce délai seront redevables de la part fixe de 76,00 € + la part variable selon le prix fixé par le Conseil Municipal.

*La facture des travaux de création de branchement sera à payer à la « SAUR », société mandatée et agréée par la commune pour faire les travaux sur le réseau d'eau tout comme les travaux d'assainissement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

7° Approbation du Budget 2026 BP principal Michery

Madame la Maire présente au CM, le Budget primitif 2026 de la commune de Michery étudié en commission, il énumère les chapitres :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 1 407 821.50 €

RECETTES : 1 407 821.50 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 689 978.60 €

RECETTES : 689 978.60 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

8° Approbation du Budget 2026 BP Eau et Assainissement

Madame la Maire présente au CM, le Budget primitif 2026 EAU ET ASSINISSEMENT étudié en commission, elle énumère les chapitres :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 315 847.27€

RECETTES : 315 847.27 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 167 514.72 €

RECETTES : 167 514.72 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

9° Fongibilité des crédits pour 2026 BP Commune

Madame la Maire rappelle que par délibération 2022-63 en date du 19 Octobre 2022, la commune de Michery a opté pour le passage au nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023.

En application de l'article L5217 – 10 – 6 du CGCT, le Maire, si le Conseil Municipal l'y autorise, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section.

Cette disposition permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre à la commune le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelle de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Ces virements de crédits font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'Etat pour être exécutoire dans les conditions de droits communs.

Cette décision doit être également notifiée au comptable.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

9 bis) Fongibilité des crédits pour 2026 BP Eau et Assainissement

Jusqu'à l'année dernière la fongibilité ne concernait que la M 57 (Principal Michery) mais depuis 2026 la fongibilité est applicable aussi pour la M49 (Eau et Assainissement).

Le principe est le même que pour la M57 à savoir :

Cette disposition permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre à la commune le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelle de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Ces virements de crédits font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'Etat pour être exécutoire dans les conditions de droits communs.

Cette décision doit être également notifiée au comptable.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

10° Modification des tarifs de la cantine / garderie au 1^{er} Septembre 2026

Madame la Maire informe le CM de la nécessité de modifier les tarifs de la cantine /garderie applicables au 1er Septembre 2026,

Tarif de la cantine :

5.10€ pour le 1er enfant,

5€ pour le 2nd enfant

4.92€ à partir du 3ème enfant d'une même fratrie.

1€ le forfait « garderie du midi » pour les enfants transférés à la cantine car les parents ne sont pas manifestés à l'heure prévue

5.10€ + 3€ pour les enfants non-inscrits à la cantine par leurs parents

3.00€ pour un enfant présentant un PAI et dont le repas est fourni par la famille

3.12€ pour un enfant ayant déclaré une maladie l'obligeant à rester à la maison

3.30€ pour les repas « du personnel »

5.00€ pour les personnes extérieures

7.15€ pour les enfants extérieurs

Garderie traditionnelle :

Matin (7h00 – 8h20)

1.50€ pour le 1er enfant

1.45€ pour le 2ème enfant

1.35€ pour le 3ème enfant

En cas de non inscription de l'enfant à la garderie du matin, le tarif sera doublé

Soir (16h15 ou 17h00 – 19h00) goûter compris :

3.40€ pour le 1er enfant.

3.20€ point le 2ème enfant.

3.10€ pour le 3ème enfant

En cas de non inscription de l'enfant à la garderie du soir, le tarif sera doublé

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

11° Remboursement des frais de transports de nos agents suite à une formation

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que nos deux agents « ATSEM » en poste à l'école ont bénéficié d'une formation « Premiers Secours en Santé Mentale » organisée par la CCYN les 7 et 8 avril dernier. Il convient donc de leur rembourser leurs frais kilométriques.

Nathalie HENRIQUES : Domicile = Pont sur Yonne = 29.8 Kms / A/R = 59.60 kms

Formation de 2 jours = 2 A/R = 59.60 kms x 2 = 119.20 kms

119.20x 0.45€ (selon le barème de remboursement des frais kilométriques dans la FPT) soit 53.64€

Sophie DELETTRE : Domicile = Pont sur Yonne = 18.5 kms / A/R = 37 kms

Formation de 2 jours = 2 A/R = 37 kms x 2 = 74 kms

74 x 0.41€ (selon le barème de remboursement des frais kilométriques dans la FPT) soit 30.34€.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET QUESTIONS DIVERSES :

- Le changement énergétique de la cantine/garderie va être planifié suite au 2ème dépôt de demande de subvention (Fonds Vert).

- Un mail a été reçu de la sous-préfecture pour nous informer de l'envoi de recommandés suite à un problème de rédaction sur la proposition de la composition de la commission d'appel d'offre. Nous attendons un retour.
- Des nouvelles commissions de la Communauté de Communes sont ouvertes aux conseillers (service à la population, attractivité, mobilité, environnements et déchets et attractivité économique) Un retour doit être fait avant le 25/04/2026.
- Fin juin arrêt du bail pour le local de massage au bâtiment technique. Pour rappel le loyer est de 250€ + charges.
- Nous sommes en attente des retours de validation de la DDT sur les propositions faites par l'ATD pour le carrefour de Sixte allant de 1 K€ à 70 K€ : du moins cher au plus cher, effet porte avec des haies, bande rugueuse, plateau de ralentissement et feu tricolore avec boucle magnétique et arrêt la nuit. Pour rappel, mi-mai il y aura un comptage dans 15 jours des véhicules avec informations sur les créneaux horaires, les vitesses et types de véhicule. Un deuxième aura lieu fin août/début septembre. Un comptage aura également lieu vers le niveau de l'aire de camping-car. Une réunion aura lieu avec les habitants de Sixte pour une présentation des différentes possibilités de la DDT et des subventions seront demandés pour réaliser ce projet.
- Les restos du cœur nous remercient pour le don des chocolats de pâques restants.
- Madame la Maire a rencontré le Maire de Pont/Yonne concernant une réflexion et une organisation sur la circulation entre la voie verte, les étangs et la départementale.
Les panneaux de la voie verte ne sont pas encore conformés comme la réception de chantier n'a pas encore été faite.
- Un courrier a été envoyé aux infirmières pour leur offrir le loyer de mai ainsi que les charges au nom du conseil municipal vu les circonstances actuelles de hausse de l'essence et au regard des services qu'elles rendent à la population.
- Nous sommes en attente des devis pour la terrasse du café et ensuite une réunion de travail sera organisée.
- Le contact a été pris avec le SDEY pour demander de mettre les câbles en souterrain rue de l'église. Le devis sera à l'étude probablement au prochain conseil.
- La sonnette de l'école a été arrachée. Elle va être remplacée.
- 4 nouveaux bacs à verres vont être fournis par la Communauté de Communes. On va prévoir en même temps l'entretien devant au niveau de la rue des bertauches.
- Le 28/04, il y avait une coupure rue des AFN et haut de la grande rue de 8h à 12h qui été prévu mais une demande de décalage va être faite pour éviter d'impacter la cantine.
- Un cirque va être installé sur la place du 27/04 au 30/04.
- La peinture des emplacements de l'aire de camping-car est en cours et le nettoyage des rues avec débroussailleuse et balayeuse. Un rappel sera fait sur la vigilance aux fleurs et arbustes plantés par les habitants.
- Une formation premiers secours sera offerte à tout le personnel de la commune. La date n'est pas encore fixée.
- Un problème rapporté par le voisinage concernant la maison ruelle du veau/rue du clos qui est en travaux et qui évacue sur la route. Pas vraiment de solution apportée, mais les rejets de travaux ne doivent pas être mis dans les égouts
- L'association Vers Michery et Au-delà arrête mais le budget pour soutenir l'école a été maintenu avec notamment une participation aux transports scolaires. L'association des parents d'élèves est en cours de réouverture.
- Les évènements à venir :
 - 25/04 : soirée cabaret de La Marmite
 - 26/04 : choral gospel à l'église de Michery pour répéter de 14h à 18h
 - 08/05 : cérémonie à 12h avec départ de la place à 11h45
 - 09/05 : tour de Michery pour présenter Isi-travel
 - 10/05 : vide grenier et bourse aux plantes
- La communication sur l'aire de camping-car est en cours : site internet et installation de panneaux pour indiquer les commerces du village.
- 06/05 réunion sur la deuxième phase du city avec la commission concernée
- Information que des nids de poule sont présents, chemin de la croix saint marc. Une équipe va aller voir.
- L'herbe du parvis de l'église va être enlevée et des cailloux vont être remis par l'Entreprise Girard.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h25

Brigitte GUERET

Séverine GIRARD

Fabienne LEMONNIER

Gérard MICHAUT

Patrice PILON

Mélanie PROTAT

Marianne RABATE NANNI

Franck THIBAUT

Michèle HERVE BARRE

Maxime SERDIN

Aurélien LUSIGNY

Grégory COTTIN

Catherine BOULOGNE

Christophe HERNANDEZ

Christine VIOLETTE qui a donné pouvoir à Madame GUERET Brigitte